



AnoMemos.C.E.081208.doc

---

**COMPTE RENDU N° 4 DE LA COMMISSION DES ENTREES  
LUNDI 8 DECEMBRE 2008 - 10H00/12H30  
MAISON DU SPORT FRANCAIS**

---

**Présents**

Pour le ministère de la Culture et de la Communication

Mme Christine de Joux, Responsable de la cellule des archives privées à la direction des Archives de France.

Mme Gersende Piernas, Chargée d'études documentaires, responsable des Archives d'entreprises et des programmes de numérisation aux Archives nationales du monde du travail.

Pour l'Académie nationale olympique française

Mme Colette Ambroise-Thomas, Vice présidente de l'ANOF, en charge du programme MéMoS.

Mlle Isabelle Gondré, Archiviste de l'ANOF.

**Assistent**

Mme Laurène Bertrand, représentant Mme Anne-Laure Sol, responsable du département des collections du Musée national du sport désignée par le MSJSVA.

MM. Lénaïc Mabire, Archiviste de l'ANOF et Thierry Messina, Assistant de l'ANOF.

**Excusé**

M. Gabriel Bernasconi, Chargé de communication au CNOSF (pour le CNOSF).

---

**Académie Nationale Olympique Française**

Maison du sport français – 1 avenue Pierre de Coubertin – 75640 PARIS Cedex 13  
Téléphone : 01 40 78 28 22 – Télécopie : 01 40 78 28 72 – <http://www.franceolympique.com> – Courriel : [academieolympique@cnosf.org](mailto:academieolympique@cnosf.org)  
Association déclarée à la préfecture de police de Paris sous le numéro 114765 P (J.O. du 4 mai 1994) – N° SIRET : 439 437 286 00016 – Code APE : 913E

Mme Colette Ambroise-Thomas ouvre la séance à 10h15 en remerciant les participants de leur présence. Elle présente :

- Mme Laurène Bertrand, Chef de projet en ingénierie documentaire, responsable service d'information et de documentation du Musée national du sport, laquelle représente officieusement ce jour - dans l'attente d'un courrier officiel du MSJSVA - Mme Anne-Laure Sol,
- M. Lénaïc Mabire, archiviste qui a été embauché le 24 septembre 2008 par l'ANOF (CDD de 9 mois) - au titre d'archiviste de l'ANOF - pour traiter les fonds de l'UGSEL et de la FSGT,
- et excuse M. Gabriel Bernasconi, retenu par ses obligations professionnelles.

## 1. Approbation du compte-rendu n°3 du 22/05/2008

→ Adopté à l'unanimité.

## 2. Mise en œuvre de la convention de partenariat

Avant l'examen des dossiers, Mme Colette Ambroise-Thomas informe les membres présents de la réception d'un courriel de Mme Françoise Bosman le 25/11/2008, laquelle donne quelques nouvelles matérielles des ANMT, à savoir :

- les recrutements qui ont entraîné la grève administrative seront réalisés effectivement le 15 décembre 2008,
- acquisition, en début d'année sur le budget 2009, d'un véhicule utilitaire de transport d'archives destiné aux transferts de fonds,
- une salle de tri sera mise à la disposition de l'archiviste du Pôle national pour traiter les fonds de la FFST et de la FFEPMM,
- le travail de collecte pourra reprendre en 2009,
- et rappelle que les propositions de don à l'Etat ou les contrats de dépôt doivent impérativement accompagner les répertoires soumis à validation du Comité scientifique.

Autrement dit, les fonds de la FS des ASPTT, de l'association Trans-Forme et le fonds remis par Jean Domard, après validation de ce jour par le Comité scientifique ne pourront être transférés au Pôle national des archives du monde sportif qu'en 2009. De même que le fonds de la FFEPMM dont le transfert a été décidé le 24 juin 2008.

En conséquence, le recrutement par l'ANOF, en CDD de 12 mois, de Madame Loraine Vilain, archiviste qui aura pour mission exclusive de traiter les fonds de la FFST, puis de la FFEPMM ne prendra effet qu'au mois de janvier 2009. La date du début de ce CDD ne sera arrêtée que lorsque nous connaîtrons la date exacte du transfert de ces fonds aux ANMT.

### 2.1. Examen des traitements de fonds

#### 2.1.1. Fédération sportive des ASPTT (fédération non délégataire)

→ Examen du traitement du fonds n°2008 031.

<b>Mode d'entrée : don</b> - Dates extrêmes des documents : 1941-2007 - Importance matérielle : 39,80 m.l. - Instrument de recherche : répertoire numérique réalisé en 2008 par Mlle Isabelle Gondré, archiviste de l'ANOF.
--

Ce document a été complété (cf. compte-rendu n°3 du 22/05/2008).

**La Commission émet un avis favorable au transfert de ce fonds au Pôle national des archives du monde sportif de Roubaix.**

Madame Colette Ambroise-Thomas remercie une nouvelle fois la FSCF d'avoir accepté que le traitement de ces archives se soit déroulé dans ses locaux et que, contrairement aux engagements pris vis-à-vis de cette fédération, les boîtes de conditionnement de ce fonds occupent encore un espace de son siège.

## 2.1.2. Association Trans-Forme

→ Examen du traitement du fonds n°2008 036.

**Mode d'entrée : dépôt** - Dates extrêmes des documents : 1988-2003 - Importance matérielle : 13,78 m.l. - Instrument de recherche : répertoire numérique réalisé en 2008 par Mlle Isabelle Gondré et M. Lénaïc Mabire, archivistes de l'ANOF.

Quelques modifications de forme doivent être apportées. La commission constate également que le contrat de dépôt ne nous a toujours pas été adressé, malgré plusieurs relances des ANMT et de l'ANOF. A noter que ce fonds ne pourra être transféré au Pôle national qu'accompagné de cette pièce juridique indispensable.

**Sous réserve de l'arrivée du contrat de dépôt, la Commission émet un avis favorable au transfert de ce fonds au Pôle national des archives du monde sportif de Roubaix.**

## 2.1.3. Fonds Jean Domard

→ Examen du traitement du fonds n°2008 039.

**Mode d'entrée : don** - Dates extrêmes des documents : 1932-2002 - Importance matérielle : 0,25 m.l. - Instrument de recherche : répertoire numérique réalisé en 2008 par Mlle Isabelle Gondré, Archiviste de l'ANOF.

Quelques modifications de forme doivent être apportées. Par ailleurs, après examen du répertoire, la commission constate qu'il ne s'agit pas du fonds privé de M. Jean Domard, mais de documents rassemblés au cours de son parcours de militant.

**En conséquence, la Commission propose de modifier l'intitulé de ce fonds qui devient donc : « Fonds du militant sportif Jean Domard. Documents rassemblés au cours de son parcours de militant ».**

Par ailleurs, Mme Laurène Bertrand signale que le Musée national du sport détient également un fonds *Jean Domard*.

La commission propose donc que ce répertoire fasse référence, dans un paragraphe intitulé « Sources complémentaires », au fonds déposé au Musée national du sport.

Le Musée national du sport devra quant à lui faire également référence à ce répertoire et à l'interview de Jean Domard, qui sera également transférée au pôle national de Roubaix (cf. point 4).

**Après ces remarques, la Commission émet un avis favorable au transfert de ce fonds au Pôle national des archives du monde sportif de Roubaix.**

## 2.2. Avis de la Commission sur les fiches techniques d'évaluation :

### 2.2.1. Fédérations/groupements non délégataires

#### 2.2.1.1. Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)

→ Examen de la fiche technique d'évaluation.

**Mode d'entrée : dépôt ou don** - Statut du fonds : privé - Dates extrêmes des documents : 1917-2007 - Importance matérielle : 302,78 m.l. dont environ 160 m.l. (jusqu'en 1986) pouvant faire l'objet d'un don ou d'un dépôt.

Sur la forme, Mme Christine de Joux propose un rapprochement du paragraphe 5 et de la conclusion de cette fiche technique pour une meilleure cohérence du texte.

La commission se prononce sur les archives de la Ligue d'Ile de France de la FSGT (cf. dernière phrase de la fiche technique) qui ne doivent, en aucun cas, être dissociées du fonds de la fédération.

Madame Christine de Joux demande à l'ANOF d'informer - le moment venu - les Archives départementales de la Seine-Saint-Denis du transfert de ce fonds au Pôle national compte tenu de la longue implantation locale de cette fédération dans ce département.

**La Commission donne son accord pour le traitement de ce fonds et émet un avis favorable à son transfert au Pôle national des archives du monde sportif de Roubaix. L'ANOF contactera cette fédération pour fournir aux ANMT les documents juridiques en vue d'un don ou d'un dépôt.**

### **2.2.1.2. Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL)**

→ Examen de la fiche technique d'évaluation.

**Mode d'entrée : don ou dépôt** - Statut du fonds : privé - Dates extrêmes des documents : 1932-2007 - Importance matérielle : 32,91 m.l.

Cette fiche technique a été complétée (cf. compte-rendu n°3 du 22/05/2008).

M. Lénaïc Mabire fait le point sur traitement de ce fonds qui devrait être achevé vers la mi-janvier.

La commission souhaite dissocier les documents « internationaux » de la FISEC (Fédération internationale sportive de l'enseignement catholique créée en 1947 à l'initiative du président de l'UGSEL) des documents « nationaux » de l'UGSEL en séparant les deux fonds. Contact sera pris en ce sens avec les dirigeants de la FISEC par l'intermédiaire de l'UGSEL.

**La Commission émet un avis favorable au transfert de ce fonds au Pôle national des archives du monde sportif de Roubaix après validation du répertoire.**

Madame Christine de Joux, demande à l'ANOF d'informer - le moment venu - le Centre national des archives de l'Eglise de France (CNAEF) d'Issy-les-Moulineaux du transfert de ce fonds au Pôle national de Roubaix.

## **2.2.2. Fédérations délégataires**

### **2.2.2.1. Fonds de la fédération française de Parachutisme (FFP)**

→ Examen de la fiche technique d'évaluation.

A noter que la visite technique a été effectuée à la demande de la fédération, par M. Emile Picques et Mlle Isabelle Gondré.

**Mode d'entrée : versement dans le cadre de la mission des Archives de France auprès du MSJSVA**  
Statut du fonds : fédération délégataire - Importance matérielle : 50 m.l. dont 25 m.l. peuvent faire l'objet d'un versement à Fontainebleau.

Un versement des documents avant 1998 est prévu au printemps 2009. Un inventaire sommaire sera effectué par les employés de la fédération afin de leur signaler les documents à éliminer.

### **2.2.2.2. Fonds de la fédération française de Tir (FFT)**

→ Examen de la fiche technique d'évaluation.

A noter que la visite technique a été effectuée par M. Emile Picques et Mlle Isabelle Gondré, à la demande de M. Emile Picques (lui-même sollicité par la fédération).

**Mode d'entrée : versement dans le cadre de la mission des Archives de France auprès du MSJSVA**  
Statut du fonds : fédération délégataire - Dates extrêmes : 1982 - 2008 - Importance matérielle : à définir.

L'importance matérielle n'a pu être appréciée compte-tenu que la localisation du fonds se situe à deux endroits : Les « archives papiers » à Chartres dans une société privée et les « publications » au siège de la fédération.

Après une campagne d'élimination menée sous le contrôle de la mission des Archives nationales, un versement des documents (avant 1998) est prévu au printemps 2009.

Mme Colette Ambroise-Thomas profite de ce point 2.2.2.2 pour indiquer qu'elle annoncera au Comité scientifique que les visites techniques des fédérations délégataires ne seront qu'exceptionnellement effectuées par l'archiviste de l'ANOF, car compte-tenu des perspectives d'évolution de la convention de financement liant l'ANOF au MSJSVA, priorité sera donnée aux engagements pris avec les fédérations et groupements nationaux non délégataires.

### 2.3. Informations concernant la FFST et la FFEPMM

**FFST** : Outre le fonds actuellement entreposé au siège de la Fédération, des archives historiques nationales se trouveraient également au siège du comité départemental du Pas-de-Calais, parmi les archives de ce Comité. L'archiviste de l'ANOF chargée du traitement de ce fonds devra en extraire ce qui relève de la fédération. Charge ensuite au Comité départemental de récupérer ses propres archives ou de les faire traiter par l'archiviste du Pôle régional. Pour ce faire, Madame Gersende Piernas propose de transférer l'ensemble de ces documents aux ANMT.

Mlle Isabelle Gondré est chargée de suivre ce dossier.

**FFEPMM** : La décision de transférer ce fonds - de Paris et Enimie (Lozère) à Roubaix - a été prise par le Comité scientifique du 24 juin 2008. Cependant la grève administrative des ANMT perdure et ce transfert n'a pas encore été fait.

### 2.4. Programme des interviews

Mme Colette Ambroise-Thomas liste les 7 interviews effectuées depuis la dernière Commission des entrées et les 8 d'ores et déjà programmées d'ici le 5 février 2009 (cf. tableau de bord du PNMAS)

Un projet de convention concernant l'autorisation de prises de vue et d'utilisation d'images est en cours de discussion avec les services juridiques du CNOSF. Une première version de ce projet a été refusée par Mme Colette Ambroise-Thomas. Doivent figurer dans cette convention le fait que la mise en œuvre des interviews est confiée à l'ANOF par les signataires de la convention de partenariat du 15 décembre 2006 et que ces interviews sont déposées au Pôle national des archives du monde sportif. Les ANMT étant alors considérées comme dépositaires. Ce projet sera adressé pour avis, aux 4 partenaires, avant signature.

En outre, un kakémono « MéMoS » sur lequel figurent les logos des 4 partenaires de la convention a été réalisé. Ce kakémono sert dorénavant de « toile de fond » aux interviews.

## 3. Avis sur le projet de programme d'accompagnement du réseau national des « référents archives »

La session plénière qui avait été envisagée le 15/12/2008 a été annulée et reportée au 1<sup>er</sup> semestre 2009 pour les raisons suivantes :

- les fédérations procèdent actuellement au renouvellement de leurs instances dirigeantes,
- le petit guide de 4 pages « conseils pratiques en matière d'archives » n'est pas encore finalisé ; il a été adressé pour avis à Mmes Christine de Joux et Françoise Bosman et M. Philippe Blanchard qui ne nous ont pas encore fait parvenir leurs remarques.
- un questionnaire sera adressé aux « référents archives » des fédérations, en même temps que la convocation, afin de mieux les connaître et de recueillir en amont leurs préoccupations. Pour ce faire, le réseau national de référents archives doit être complété.

Par ailleurs, il est confirmé qu'à l'issue de cette session, plusieurs stages thématiques seront programmés en regroupant les référents archives par « centres d'intérêts ».

Les quatre partenaires de la convention de partenariat, ainsi que le C.I.O., seront associés à ce programme d'accompagnement.

#### 4. Avis sur le projet de partenariat avec le Musée national du sport

Après avoir reçu M. Zeev Gourarier, nouveau Directeur du Musée national du sport, lors d'un déjeuner au CNOSF, il a été envisagé un rapprochement entre ledit Musée et l'ANOF. Une convention de partenariat a été envisagée ainsi qu'une participation de l'ANOF au sein de l'une des instances du Musée national du sport. Mme Laurène Bertrand et Mlle Isabelle Gondré ont été chargées de préparer un projet de partenariat à soumettre aux deux instances. Ces propositions portées à la connaissance de la commission, seront soumises à l'avis du Comité scientifique.

#### 5. Point sur l'évolution de la convention de partenariat

Colette Ambroise-Thomas informe la Commission des principales orientations du MSJSVA à la suite de son récent rendez-vous avec Madame Claudie Sagnac, Directrice adjointe de la direction des sports (représentant le nouveau Directeur des sports M. Bertrand Jarrige) et M. Renaud de Vezins. Il en ressort principalement les points suivants :

- la subvention de l'année 2008 devrait être de 30.000 €, alors qu'un acompte de 16.000 € nous a été crédité fin juillet.
- la subvention de l'année 2009 - terme des 3 ans de la convention de financement - devrait également être de 30.000 € (confirmation sera donnée mi-décembre 2008) diminués de 5% de « réserve ministérielle ».
- à la question posée par Colette Ambroise-Thomas, il lui est répondu que la convention de financement ANOF/MSJSVA ne devrait pas être renouvelée au 31/12/2009.

Ce constat a amené l'ANOF à provoquer la tenue d'une réunion exceptionnelle du Comité scientifique ce jour-même ; Comité scientifique qui tirera les conséquences politiques de cette situation. A noter que M. Jean-Paul Cléménçon, Directeur de Cabinet du Président Henri Sérandour, a annoncé sa participation au débat.

#### 6. Points divers

##### 5.1. Tableau de bord des activités du Pôle de Roubaix

La commission prend connaissance de la situation arrêtée à ce jour.

##### 5.2. Courriel des Archives départementales des Hautes-Alpes

La commission prend connaissance de ce courriel relatif aux archives de Mme Sandra Potter, ancienne athlète de Lutte des années 1930. La Directrice des Archives départementales, destinataire de notre guide méthodologique, nous pose la question de savoir si ces archives ont vocation à rejoindre les collections du Pôle national des archives du monde sportif.

Après que Mme Laurène Bertrand ait informé la Commission d'une demande identique faite au Musée national du sport ; demande à laquelle elle a répondu positivement, Mme Christine de Joux confirme que ce fonds semble bien relever du PNAMS et se propose de s'en entretenir avec la Directrice départementale des Hautes-Alpes avant de nous confirmer cet avis.

Le Comité scientifique de cet après-midi devra entériner le point de vue de la commission.

##### 5.3. Guide MéMoS

Colette Ambroise-Thomas informe la commission de l'envoi de 250 guides par Mme Martine de Boisdeffre - Directrice des Archives de France - à tous les Directeurs des services départementaux d'Archives, accompagnés d'une instruction explicitant la démarche de partenariat entreprise dans le cadre du programme MéMoS. Elle renouvelle ses remerciements à Mme de Boisdeffre.

Elle signale également que plusieurs CNO et plusieurs ANO ont accusé réception de ce guide et souhaitent être destinataires d'une version en langue anglaise ; laquelle est envisagée en début d'année prochaine.

Par ailleurs, elle précise également que le CIO envisage de réaliser, en 2009, un guide « international » basé sur le nôtre et adapté à tous les pays. M. Philippe Blanchard a proposé de collaborer à cette réalisation.

En outre, Mme Christine de Joux demande s'il ne serait pas judicieux de faire parvenir quelques exemplaires de notre guide aux mairies des grandes villes de France possédant un service d'archives.

Mme Laurène Bertrand serait également désireuse d'en recevoir un certain nombre d'exemplaires au titre du Musée national du sport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

Fait à Paris, le 12 décembre 2008.

Colette AMBROISE-THOMAS

Vice-présidente de l'ANOF  
en charge du programme MéMoS